

Instruire, convaincre et séduire, selon Cicéron

Michèle Leroux

La barre est très haute: «On ne va pas là pour participer. On y va pour gagner», lance tout de go Robert Bissonnette, le doyen de l'équipe d'étudiants choisis pour représenter l'UQAM au concours de plaidoirie de la Coupe Gale, qui se tiendra à Toronto en février prochain. Pour ravir à leurs pairs la coupe tant convoitée, les aspirants devront damer le pion aux meilleurs étudiants des facultés de droit des quatre coins du pays, devant un tribunal composé d'éminents juges des cours d'appel des provinces ainsi que de la Cour suprême du Canada.

Parrainé par l'Association du Barreau de l'Ontario et par le cabinet d'avocats Fraser Milner Casgrain, le concours qui en est à sa 30^e édition consiste en une simulation d'une expérience devant une cour d'appel, et touche au droit criminel et constitutionnel. On y aborde des questions juridiques complexes qui donnent lieu à des plaidoiries enlevantes.

L'objet du débat des épreuves de cette année est relié à un litige découlant d'un accident d'automobile, à la suite duquel un individu a été arrêté puis accusé d'avoir causé la mort par négligence criminelle, d'avoir conduit avec les facultés affaiblies et d'avoir omis d'arrêter lors d'un accident. L'accusé prétend que les droits judiciaires garantis dans la Charte canadienne des droits et libertés ont été bafoués lors de son arrestation, et que les déclarations et aveux obtenus par les policiers et déposés en preu-

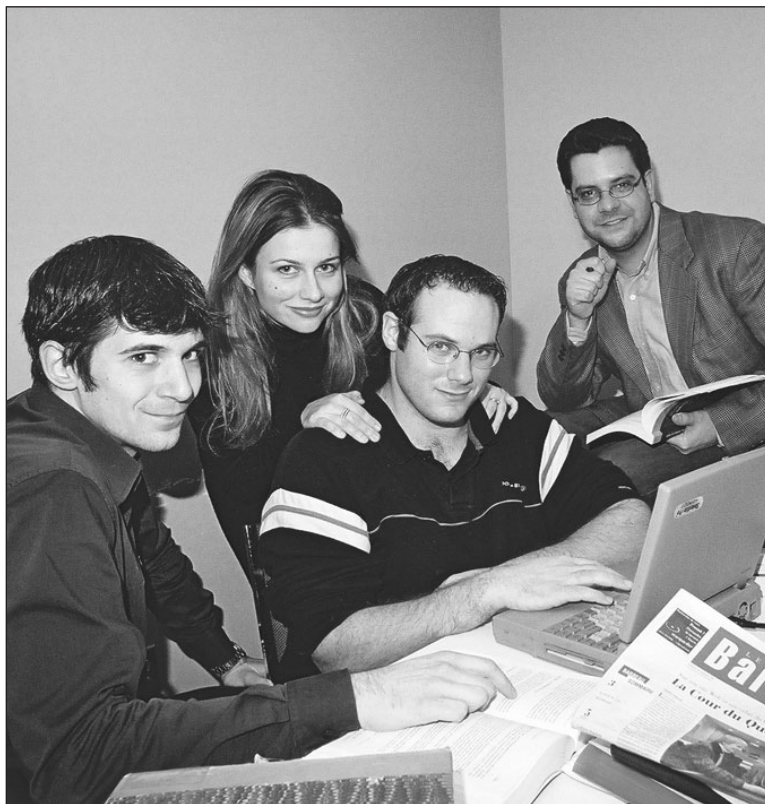


Photo : Michel Giroux

Les étudiants Pierrick Choinière-Lapointe, Anna Klisko, Soleil Tremblay et Robert Bissonnette se préparent pour la Coupe Gale.

ve par le ministère public sont donc inadmissibles. Lors de l'enquête préliminaire – une étape au cours de laquelle un juge doit décider si la preuve du ministère public est suffisante pour qu'un procès se tienne – le juge a refusé de trancher le problème soulevé par l'accusé, le reportant plutôt au moment du procès.

Notons que la Cour suprême s'est prononcée sur cette question en décembre 2001, dans un jugement avec une forte dissidence, cinq juges du plus haut tribunal ayant rejeté les prétentions de l'accusé selon lesquelles le juge siégeant à l'enquête préliminaire aurait dû statuer sur la

question, alors que les quatre autres juges lui donnaient raison.

Le tribunal de la Coupe Gale constitue en quelque sorte une cour fictive, puisqu'il est chargé d'entendre un appel d'une décision de la Cour suprême, ce qui dans la vraie vie est impossible, les décisions de la Cour suprême étant finales et sans appel depuis l'abrogation du droit d'appel devant le Conseil privé de Londres, qui fut la cour de dernière instance pour le Canada jusqu'à la fin des années 40. «L'occasion est unique», s'exclame Soleil Tremblay, finissant au baccalauréat en sciences juridiques. D'autant plus qu'à l'heu-

re actuelle, très peu d'avocats ont la chance de plaider devant la Cour suprême, la plus haute cour du pays n'entendant que 11 % des affaires pour lesquelles des demandes d'autorisation d'appel lui sont présentées.

Seize universités anglophones et quatre institutions francophones (Sherbrooke, Ottawa, Montréal et l'UQAM) participeront aux épreuves, qui se dérouleront en anglais et en français. Chaque université est représentée par quatre étudiants, deux plaidant en faveur de l'appelant (l'accusé), les deux autres pour l'intimée (la Couronne).

Le succès repose en grande partie sur la préparation de l'équipe. «Le concours Gale, comme tous les autres concours de plaidoirie, c'est d'abord un travail intensif de recherche, d'analyse et de synthèse», explique Pierrick Choinière-Lapointe. Depuis octobre, les quatre membres de l'équipe consacrent pas moins de 25 heures par semaine à la préparation des mémoires et des plaidoiries. Les membres se partagent certaines tâches, comme la lecture de la jurisprudence et de la doctrine portant sur la problématique juridique, qu'ils résument ensuite à leurs collègues, puis ils débattent, structurent leur argumentation et rédigent les mémoires. Depuis septembre, ils ont pratiquement élu domicile à la Bibliothèque des sciences juridiques, où un local leur est d'ailleurs prêté jusqu'à la tenue du concours.

Chaque semaine, l'équipe fait le point et s'entraîne à la plaidoirie avec les responsables de l'encadrement, le professeur Pierre Robert du

Département des sciences juridiques, auteur de plusieurs ouvrages en droit criminel et pénal, et Denis Gallant, chargé de cours au même département et procureur de la Couronne.

Les étudiants doivent également trouver le financement afin de couvrir le coût de livres, de photocopies, ainsi que les frais de déplacement, d'hébergement et de repas lors du concours. Déjà l'Association des étudiants en droit a accepté d'injecter 500 \$, la COOP-UQAM commanditera l'équipe, ce à quoi songe également l'éditeur juridique Wilson & Lafleur. L'équipe s'est engagée à faire don des livres utilisés pour le concours à la Clinique juridique. Une tournée des cabinets d'avocats montréalais en vue du soutien financier est également au programme des prochaines semaines.

La franche camaraderie et l'esprit de compétition semblent faire bon ménage dans cette équipe qui a adopté les mots de Cicéron comme leitmotiv: instruire le juge, le convaincre et le séduire. «Nous sommes tous très différents les uns des autres, mais cela donne une très belle chimie. Le plaisir que nous avons à travailler ensemble et le respect mutuel qui soude l'équipe devraient donner de bons résultats», soutient Anna Klisko.

L'épreuve se déroulera les 21 et 22 février prochain, à Osgoode Hall, siège permanent de la Cour d'appel ontarienne, à Toronto. Bon succès à l'équipe de l'UQAM ●